

Aménagement de la salle de Graide-Station en maison de village et création d'un espace de convivialité (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Graide-Station (c) Descriptif : Aménagement de la salle de Graide-Station en maison de village et création d'un espace de convivialité	Fiche n° M-2.05
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

Aménagement de la salle de Graide-Station en maison de village et création d'un espace de convivialité

1. Description du projet

La salle communale de Graide-Station est aménagée de la manière suivante :

- Une salle polyvalente, principalement destinée aux activités sportives, d'une surface de 280 m² (vestiaire avec douche et matériel de sport en plus)
- Un bar et local adjacent d'une surface de 50 m² avec une cuisine équipée
- Une salle à l'étage d'une surface de 70 m²

Figure 1 : vue extérieure



Figure 2 : Salle polyvalente



Figure 3 : Bar



Figure 4 : Salle à l'étage



Figure 5 : cuisine équipée



Le projet vise à agrandir, rénover et aménager les abords de la maison de village de Graide-Station. Les principales interventions viseront à :

- Mieux organiser et augmenter la capacité du parking
- Créer un espace convivial extérieur à côté de la salle
- Mettre en place un verger
- Faire une extension de la salle
- Prévoir un espace dans le bâtiment pour le rangement de matériel
- Rafraichir les murs du bâtiment (nettoyage et peinture)
- Refaire le bardage et la toiture

De plus, dans un souci d'intégration du projet aux enjeux environnementaux, la pose de panneaux photovoltaïques sera envisagée, ainsi que le renforcement de la biodiversité sur le site, notamment via la plantation d'arbres fruitiers.

2. Justification du projet

Malgré la difficulté d'imaginer un projet à cause de la présence des conteneurs et modules scolaires qui occupent temporairement les lieux, le projet, demandé par les citoyens, est gardé dans le PCDR car il pourrait faire l'objet d'ici 3 à 6 ans d'une nouvelle réflexion (verger, espace pique-nique, ...).

La CLDR a souligné que le parking était insuffisant lorsque des activités se déroulent dans la salle. De plus, il faudrait plus de place pour le stockage de matériel. L'extension de la salle, ainsi que son rafraîchissement permettront d'accueillir d'avantage d'évènements et d'augmenter l'espace de stockage à destination des associations.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants.
Objectif opérationnel 1.1	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
Objectif stratégique 2	Valoriser les forces vives du territoire
Objectifs opérationnel 2.1	En soutenant le tissu associatif local
Objectifs opérationnel 2.2	En optimisant les infrastructures existantes

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable.
- **Plan de cohésion sociale (2020-2025)** : Favoriser les échanges intergénérationnels.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un espace convivial et augmentation de la capacité de la salle.
ENVIRONNEMENT	Aménagement d'espace vert et mise en place de panneaux photovoltaïques

ÉCONOMIE	Augmentation de la capacité du bâtiment et du parking
-----------------	---

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique. Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement.</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue du Progrès n°32 à Graide-Station
- **Parcelle cadastrale :** 765K³
- **Statut de propriété :** Propriété communale
- **Statut au plan de secteur :** Le terrain se trouve en zone agricole et le bâtiment se trouve en zone d'habitat à caractère rural.

6. Parties prenantes, porteurs de projets et sources de financement

- **Porteur de projet :** Commune de Bièvre
- **Partenaires :** Habitants de Graide-Station, comité de gestion de la salle, utilisateurs de la salle, CLDR
- **Sources de financement possible :** Infraspports et DR

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2. La présence temporaire de modules scolaires sur le site reporte le projet à moyen terme.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

En attente de la libération de l'espace.

Planification

Consultation des comités concernés par la salle, ainsi que des riverains. Ensuite, définition du projet en collaboration avec un auteur et la CLDR.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune de bièvre (enquête)

▪ Annexes

Sans objet.